

# FIP Apprenti ou stagiaire de la formation continue déjà inscrit à l'INSA Strasbourg en 2019/2020

---

## Admis en année supérieure

Les étudiants autorisés à poursuivre leurs études à l'INSA Strasbourg peuvent procéder à leur réinscription selon la procédure indiquée ci-dessous.

*Les étudiants convoqués à la session de rattrapage peuvent procéder provisoirement à leur réinscription en « année supérieure » (entre le 16 juillet et le 16 août 2020). Le Service scolarité en charge de la vérification des dossiers d'inscription effectuera la mise à jour si nécessaire, sur la base des résultats de jurys de rattrapage et avant validation de la pré-inscription.*

**Pour information** : fermeture de l'école du 25 juillet au 16 août 2020 inclus.

### 1. Vous vous acquittez de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)

Tous les étudiants et apprentis inscrits en formation initiale (y compris par la voie de l'apprentissage) doivent obligatoirement s'acquitter de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) avant la préinscription à l'INSA Strasbourg **sauf les stagiaires de la formation continue (FC)**.

L'acquittement se fait par paiement ou par exonération sur le site : [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr)  
Pour plus d'informations : [MesServices.Etudiant.gouv.fr](http://MesServices.Etudiant.gouv.fr)

L'attestation nominative d'acquittement de la CVEC sera à numériser et à déposer obligatoirement au moment de votre préinscription en ligne (voir « 3. Vous finalisez votre inscription à distance »).

### 2. Vous procédez à votre pré-inscription en ligne

Après paiement de la CVEC, vous devrez effectuer votre pré-inscription en ligne en vous connectant à l'adresse suivante :

Lien « [Étudiant déjà inscrit à l'INSA Strasbourg en 2019/2020](#) »

*Navigateur préconisé : Firefox (configuré en tant que navigateur français, même pour les étudiants étrangers). Internet Explorer non supporté.*

**entre le 16 juillet et le 16 août 2020 (minuit)**

#### Connexion

Se connecter via votre identifiant informatique INSA (en minuscule) et votre mot de passe.

Afin de vous aider dans la saisie, il est vivement recommandé de prendre connaissance du « **Guide étudiant - préinscription en ligne** » selon votre situation ([www.insa-strasbourg.fr](http://www.insa-strasbourg.fr) , onglet CANDIDATS / Inscriptions, rubrique Modalités d'inscriptions).

### 3. Vous finalisez votre inscription à distance

#### Envoi dématérialisé des pièces justificatives

Pour valider votre inscription, vous devrez numériser vos pièces justificatives et les déposer au moment de votre préinscription en ligne (onglet « Pièces-jointes ») au plus tard le 16 août 2020 (minuit).

Pièces justificatives à déposer en ligne (chaque pièce jointe ne doit pas excéder 2MB et doit être dans l'un des formats suivants : .pdf, .jpg, .jpeg, .png. Veillez à la lisibilité des documents déposés) :

- une copie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour, etc.) ;
- l'attestation d'acquittement ou d'exonération de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) ;
- l'attestation d'assurance responsabilité civile 2020/2021 (portant la mention « Scolaire et extra-scolaire » et indiquant votre Nom et Prénom) ;

*Notez qu'aucun accusé de réception du dépôt des pièces justificatives en ligne ne vous sera adressé. Si votre dossier est incomplet, vous en serez informé par mail (sur votre adresse mail INSA) ultérieurement.*

#### Certificat de scolarité, quittance, accès informatiques et sticker 2020/2021

##### **NOUVEAU**

A partir de cette rentrée, vous pourrez télécharger vos 4 certificats de scolarité, votre quittance des droits d'inscription et vos accès informatiques en vous reconnectant sur l'application de pré-inscription en ligne (voir lien plus haut, dans rubrique « 2. Vous procédez à votre pré-inscription en ligne »), à partir du lundi 31 août (pour ceux qui auront payé les droits d'inscription avant le 23 août) et pour les paiements ultérieurs, dans les 7 jours suivants le règlement.

Vous serez informé par mail des modalités de distribution du sticker 2020/2021.